

NATURESSONNE ET PRO NATURA, 25 ANS DE PARTENARIAT



Tout a commencé suite au lancement du LIFE européen (1992) et à la validation par le CSRPN des parcelles destinées à être incorporées au site Natura 2000 du Gâtinais.

Grâce à l'action conjointe menée par Pro Natura Ile-de-France et NaturEssonne, ces parcelles ont pu bénéficier de l'opération « LIFE pelouses sèches ». Pro Natura Ile-de-France est alors devenu opérateur régional d'Espaces Naturels de France et NaturEssonne son opérateur délégué pour l'Essonne.

Mais comme la mise en place de ces mesures techniques et financières n'était applicable qu'avec l'accord des propriétaires des parcelles concernées, fin 1996, pour pouvoir appliquer ce dispositif, Pro Natura Ile-de-France a décidé, avec le soutien financier de ses adhérents, de ceux du CORIF et de NaturEssonne, de se lancer dans l'acquisition d'une parcelle, qui se concrétisa en septembre 1997 (« Pelouse à Maité »).

Pro Natura Ile-de-France en a alors confié la gestion à NaturEssonne. C'est ainsi que le 22 février 1998 eut lieu le 1er chantier nature bénévole organisé par NaturEssonne sur la parcelle acquise par Pro Natura, en complément des mesures de gestion et de restauration réalisées dans le cadre du Life.

A partir du 1er juin 1999, NaturEssonne fut désignée par le Préfet de l'Essonne opérateur délégué par Pro Natura Ile-de-France du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais, pour réaliser le Document d'Objectif (DOCOB) du site, officiellement intégré au réseau européen Natura 2000.

Ce n'est qu'en 2005 que ce DOCOB sera validé par le Préfet et que NaturEssonne deviendra alors structure animatrice du site, désignée par les membres du Comité de Pilotage (COFIL).

Pendant la période qui a précédé la validation du DOCOB, grâce aux opérations d'acquisition foncière réalisées par le Conservatoire Pro Natura Ile-de-France, NaturEssonne a pu malgré tout, grâce à l'engagement des bénévoles, mettre en œuvre sur les sites acquis les mesures de gestion préconisées pour préserver les « habitats de pelouses calcicoles ».

Avec l'aide de l'Association de Sauvegarde de la Haute Juine et de ses Affluents (ASHJA) et de NaturEssonne, Pro Natura Ile-de-France a également fait l'acquisition du « Grand Champ » à Saclas. Des inventaires et un plan de gestion ont été réalisés par NaturEssonne ce qui a permis, à cette nouvelle parcelle, d'être incorporée au site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Juine dont NaturEssonne a été désignée comme opérateur délégué de Pro Natura pour la réalisation du DOCOB, puis structure animatrice pour sa mise en œuvre.

Grâce à ces dispositifs, les parcelles acquises par Pro Natura ont pu bénéficier à la fois d'actions de restauration et de gestion menées dans le cadre de contrats Natura 2000 ainsi que de l'engagement bénévole des adhérents de NaturEssonne pour mener à bien les autres actions préconisées par les DOCOBs (chantiers nature, suivis...).

Néanmoins, tout cela n'aurait pas été possible sans le recrutement, par NaturEssonne, de chargés d'études et de missions qui se sont investis dans le suivi de ces actions. Le partenariat entre le conservatoire et l'association s'est révélé indispensable à la bonne gestion des parcelles acquises par Pro Natura qui a pu bénéficier, en complément, de dons de soutien de la part des adhérents de NaturEssonne.

Martine Lacheré